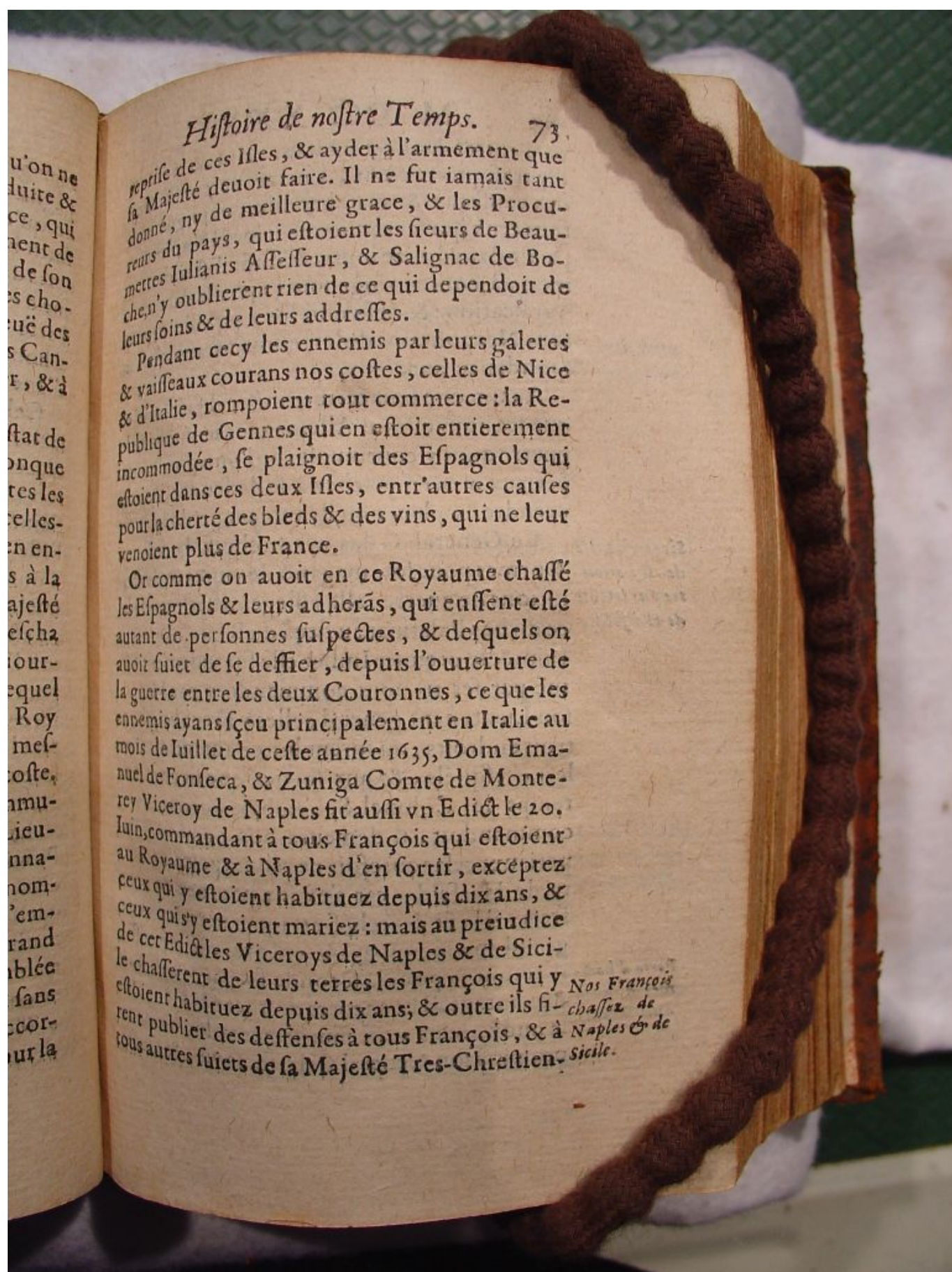
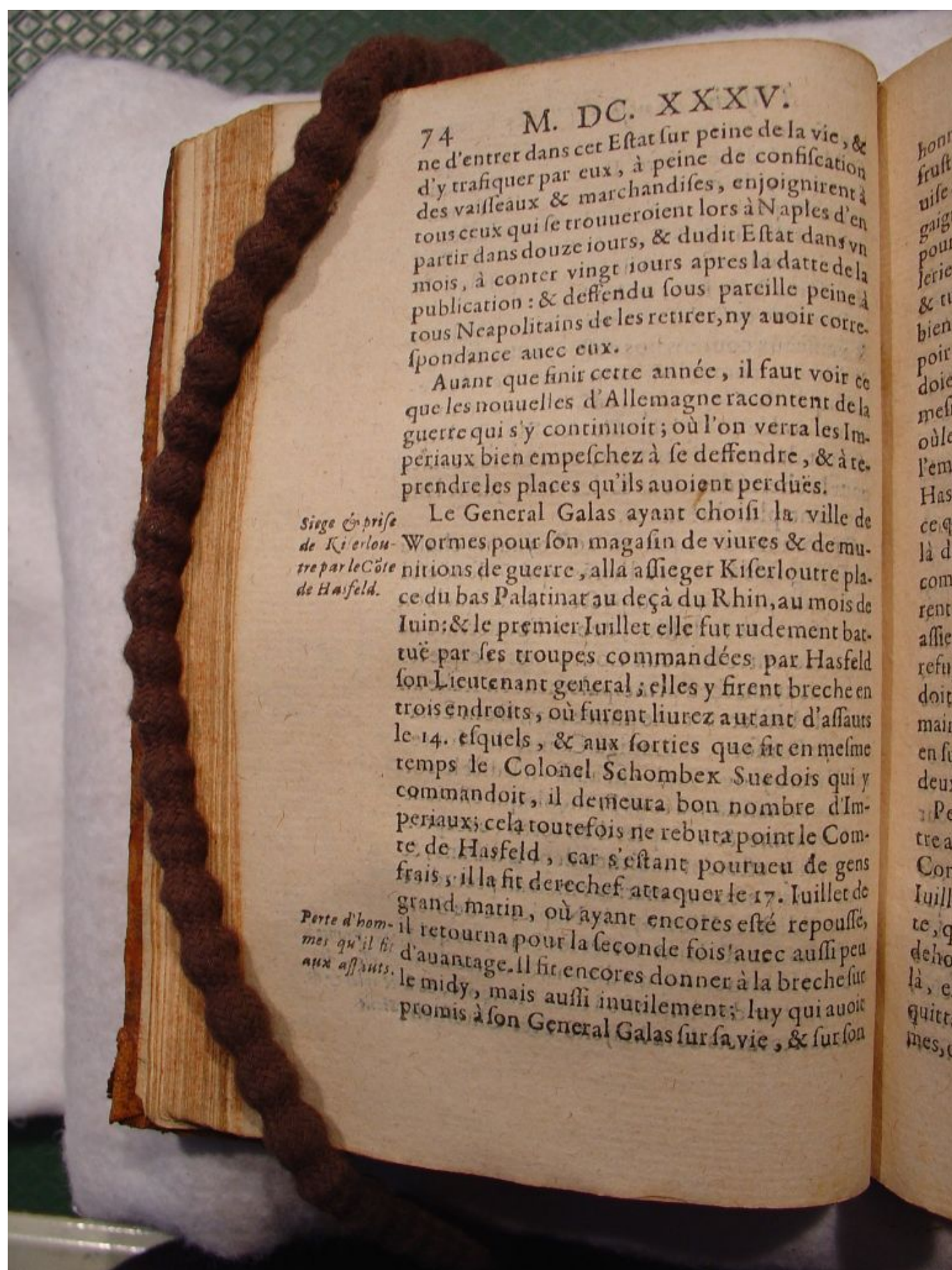


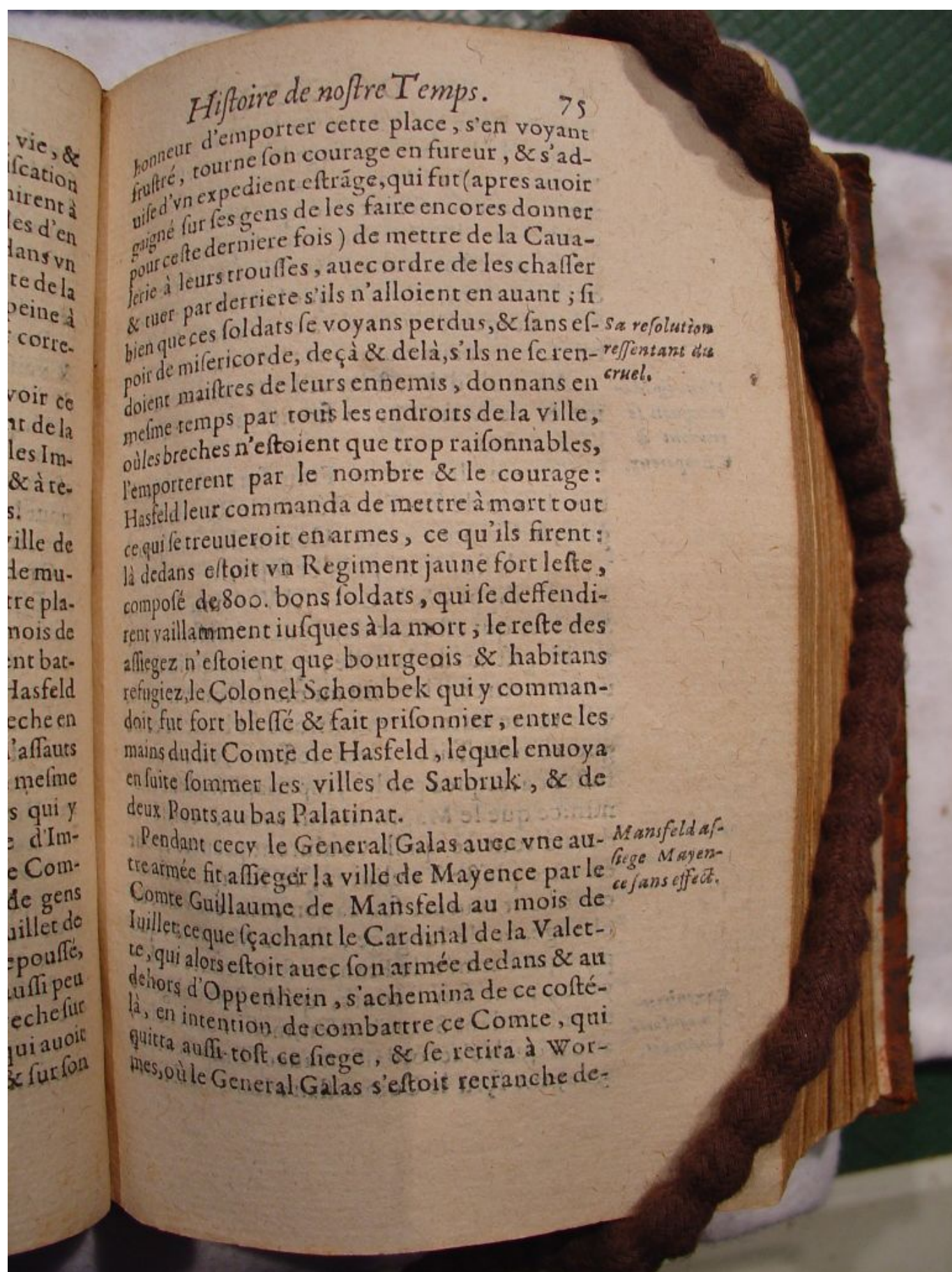
1635_073.jpg



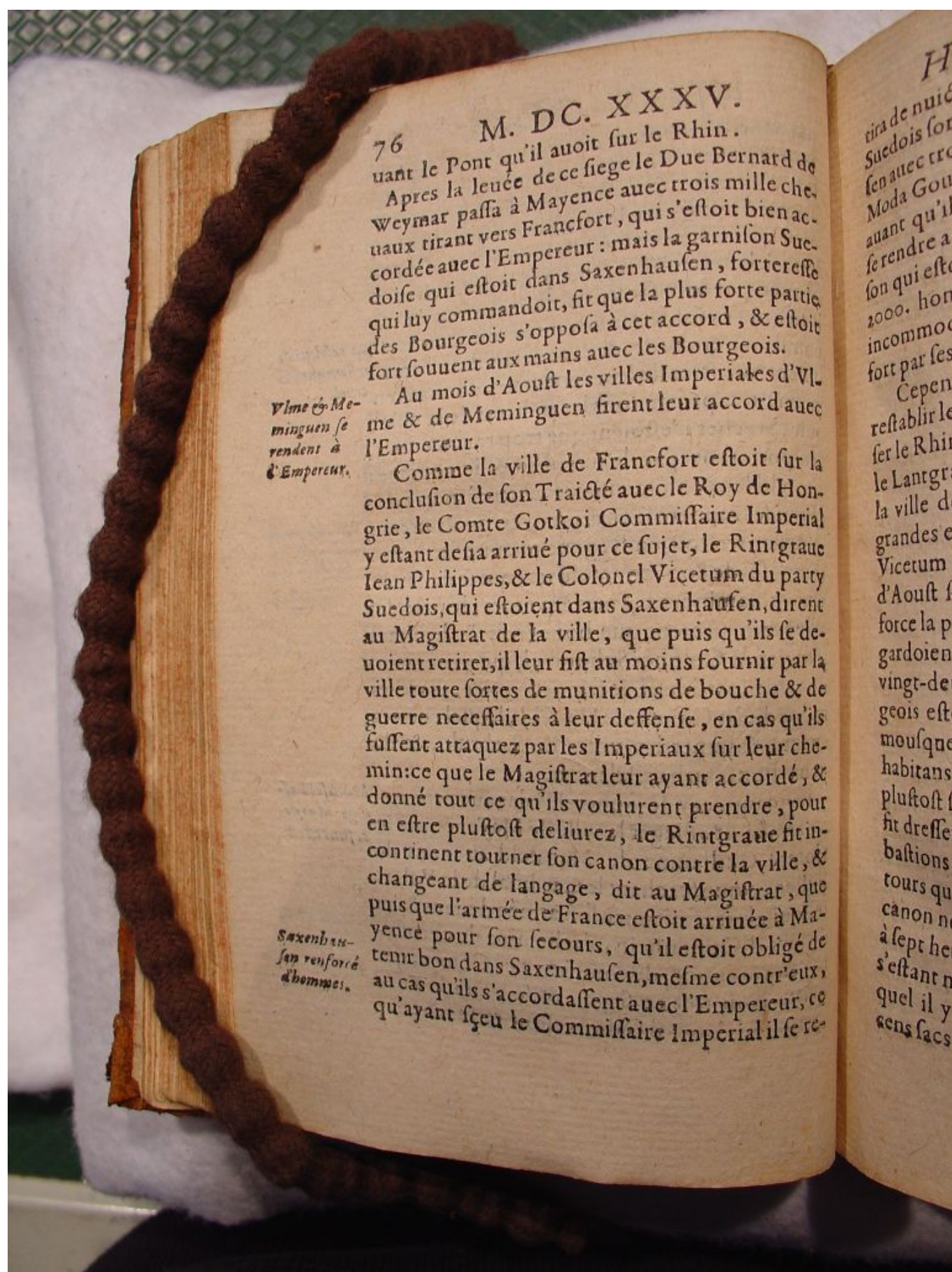
1635_074.jpg



1635_075.jpg



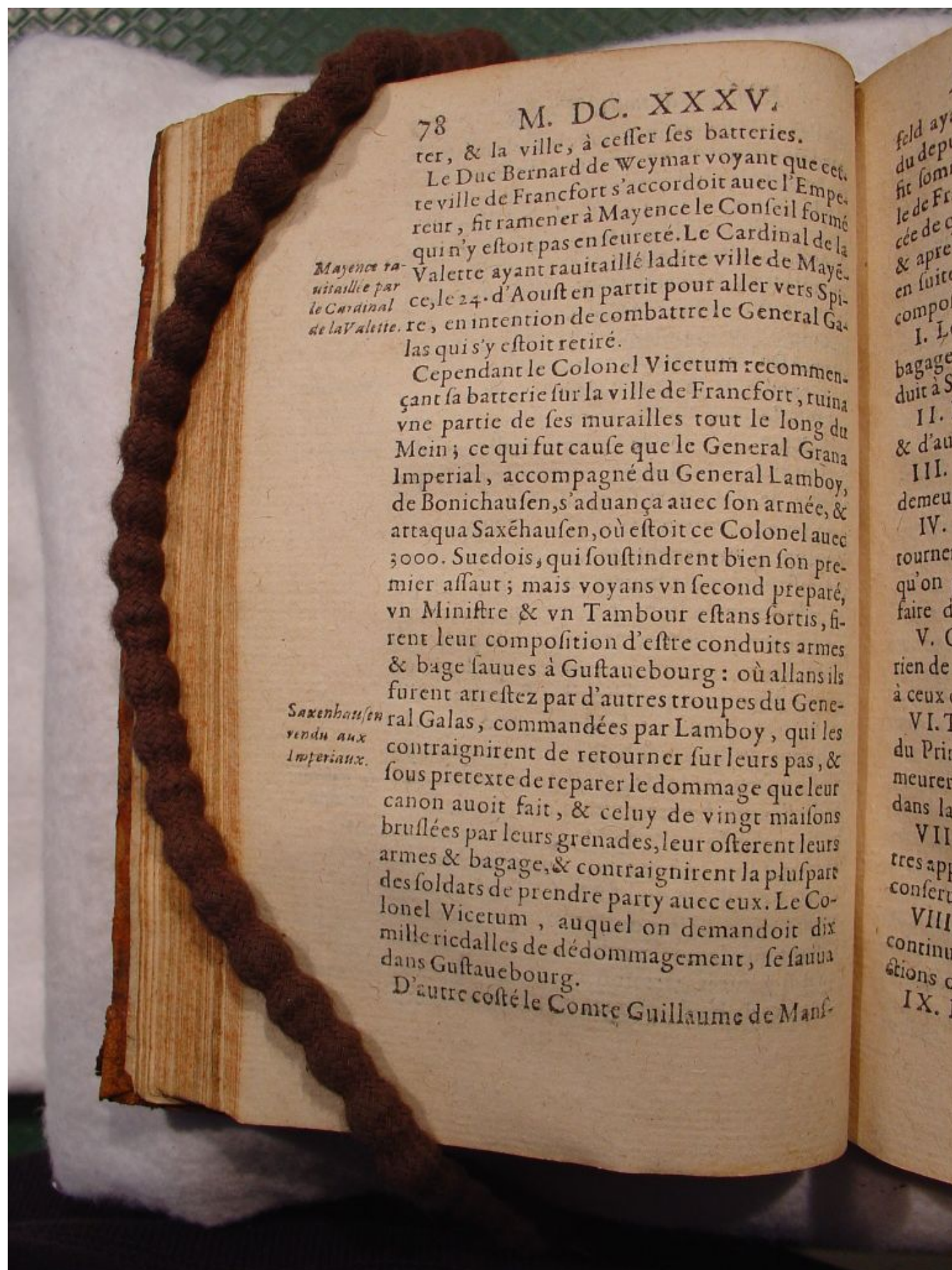
1635_076.jpg



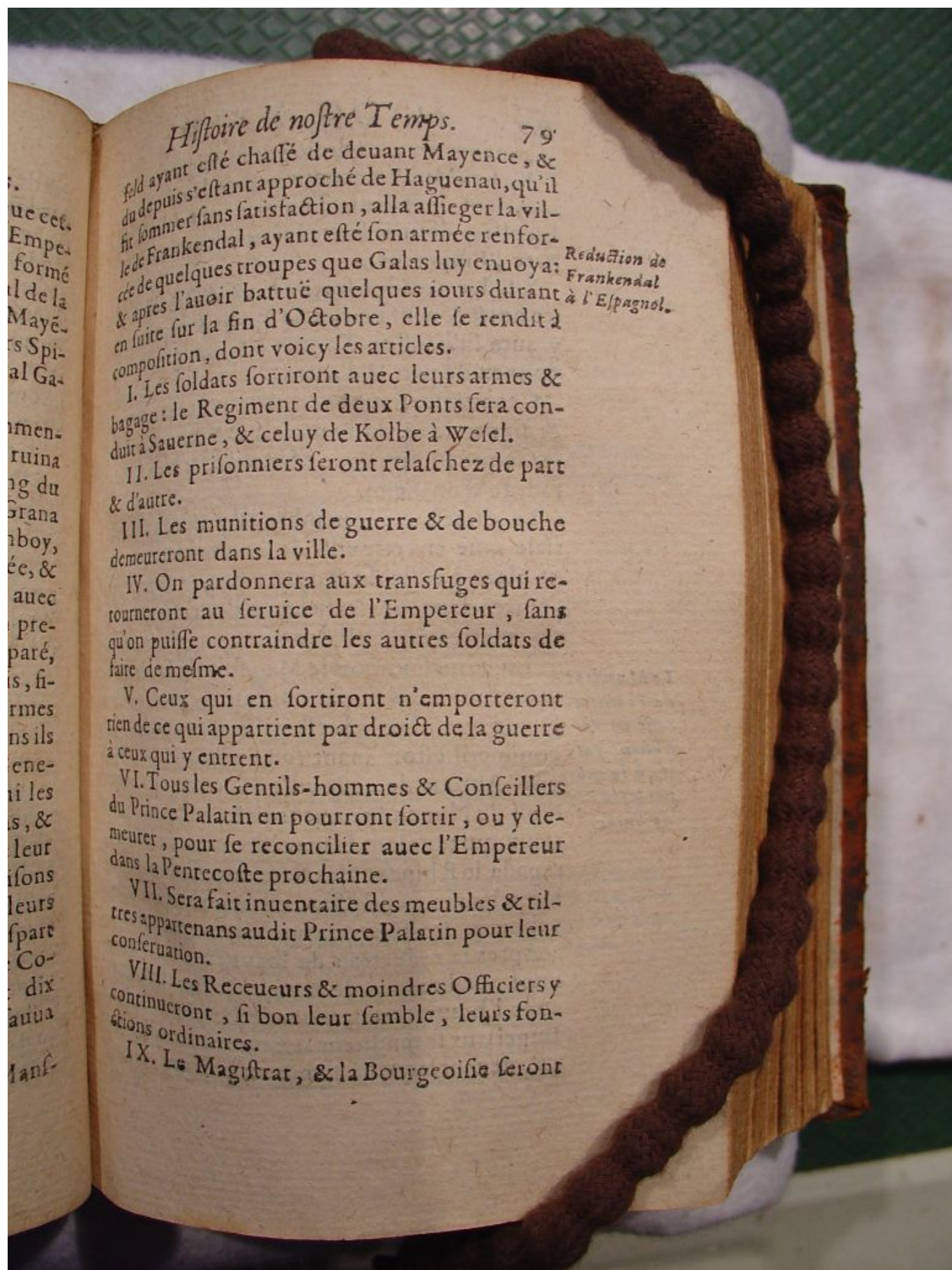
1635_077.jpg



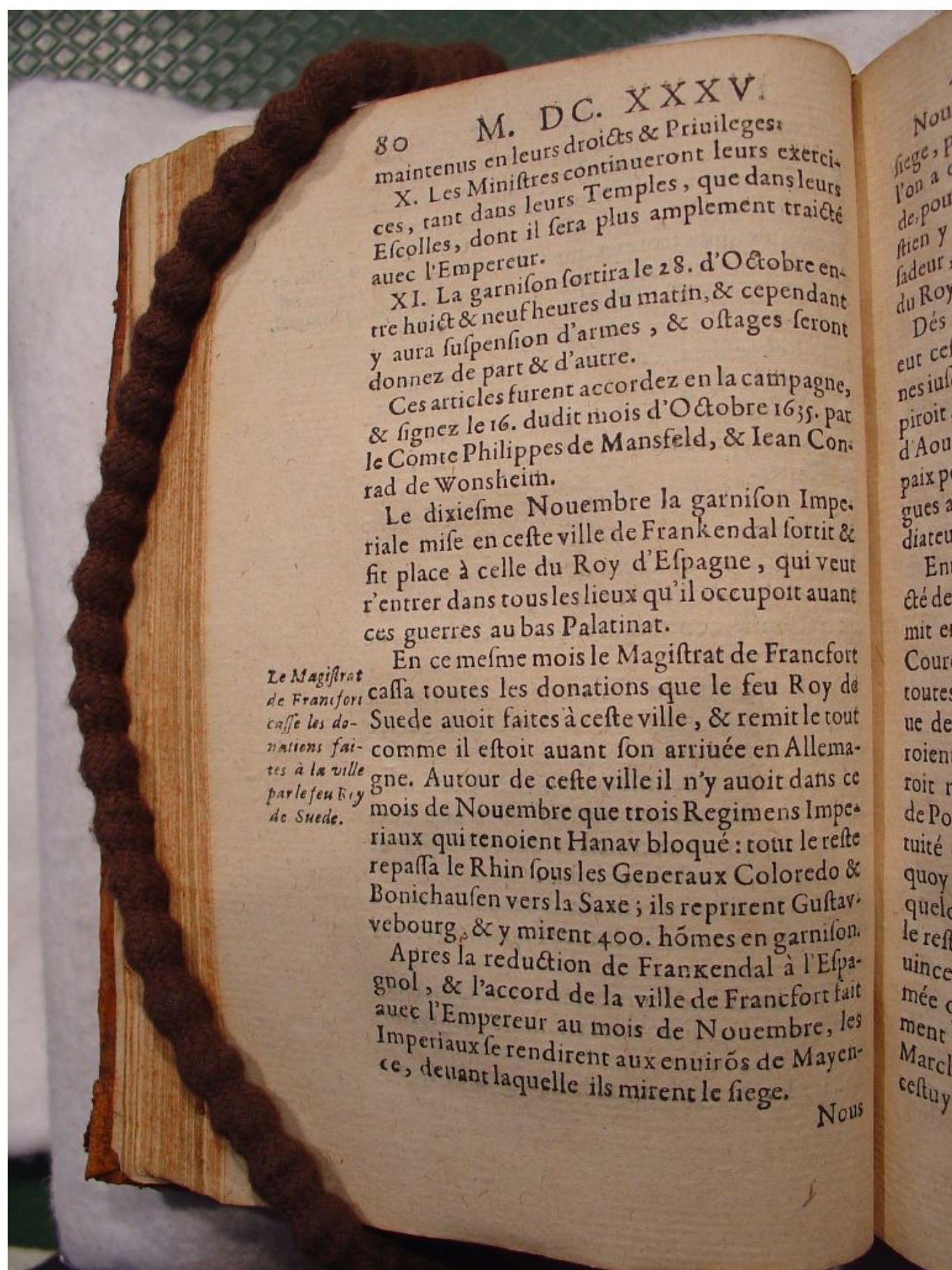
1635_078.jpg



1635_079.jpg



1635_080.jpg



*Le Magistrat
de Francfort
casse les do-
nations fai-
tes à la ville
par le feu Roy
de Suede.*

80 M. DC. XXXV.
maintenus en leurs droicts & Priuileges.
X. Les Ministres continueront leurs exerci-
ces, tant dans leurs Temples, que dans leurs
Ecoles, dont il sera plus amplement traicté
avec l'Empereur.
XI. La garnison sortira le 28. d'Octobre en-
tre huit & neuf heures du matin, & cependant
y aura suspension d'armes, & ostages seront
donnez de part & d'autre.
Ces articles furent accordez en la campagne,
& signez le 16. dudit mois d'Octobre 1635. par
le Comte Philippes de Mansfeld, & Iean Con-
rad de Wonsheim.
Le dixiesme Nouembre la garnison Impe-
riale mise en ceste ville de Frankendal sortit &
fit place à celle du Roy d'Espagne, qui veut
r'entrer dans tous les lieux qu'il occupoit auant
ces guerres au bas Palatinat.
En ce mesme mois le Magistrat de Francfort
cassa toutes les donations que le feu Roy de
Suede auoit faites à ceste ville, & remit le tout
comme il estoit auant son arriüée en Allema-
gne. Autour de ceste ville il n'y auoit dans ce
mois de Nouembre que trois Regimens Impe-
riaux qui tenoient Hanau bloqué: tout le reste
repassa le Rhin sous les Generaux Colorado &
Bonichausen vers la Saxe; ils reprirent Gustav-
vebourg, & y mirent 400. homes en garnison.
Après la reduction de Frankendal à l'Espa-
gnol, & l'accord de la ville de Francfort fait
avec l'Empereur au mois de Nouembre, les
Imperiaux se rendirent aux enuirons de Mayen-
ce, deuant laquelle ils mirent le siege.

Nous

1635_081.jpg

Histoire de nostre Temps. 81

Nous verrons l'année suivante la suite de ce
 siege, pour paracheuer celle-cy, voyons ce que
 l'on a escrit de la treue entre Pologne & Sue-
 de, pour laquelle moyenner le Roy Tres-Chre-
 tien y a enuoyé Monsieur d'Auau son Ambas-
 sadeur, qui s'y est rendu avec les Ambassadeurs
 du Roy de la Grand' Bretagne.

Dés le mois de Iuin de ceste année 1635. il y
 eut cessation d'armes entre les deux Couron-
 nes iusques à l'onzième Iuillet, auquel elle ex-
 piroit, & fut prolongée iusques à la fin du mois
 d'Aoust, pour auoir plus de temps à faire vne
 paix perpetuelle, ou du moins vne treuue à lon-
 gues années, à quoy trauaillerent fort les Me-
 diateurs.

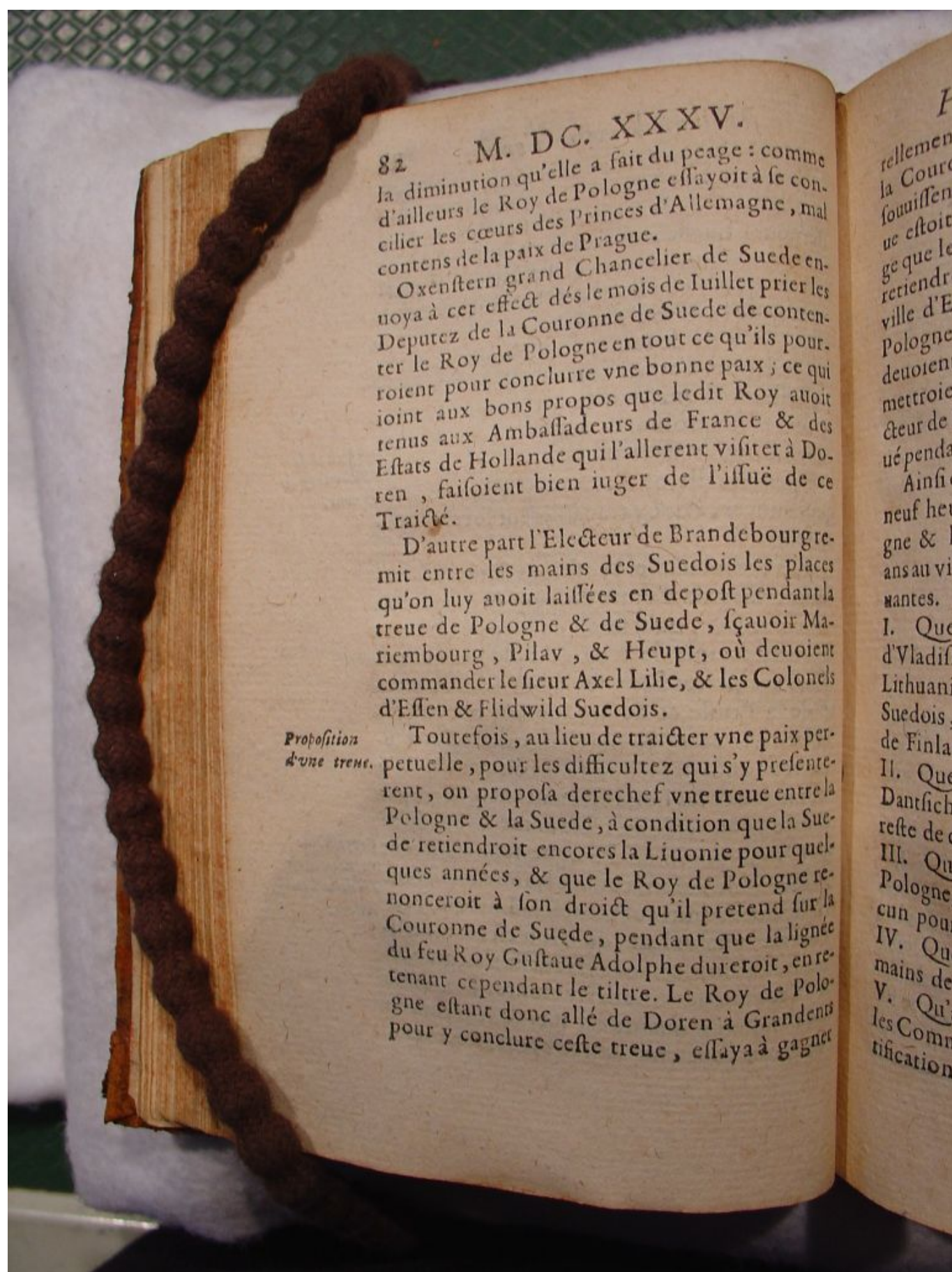
*Affaires de
 Pologne & de
 Suede.*

Entre plusieurs propositions faites au Trai-
 cté de ceste paix d'entre Pologne & Suede, on
 mit en auant, qu'il seroit du bien de ces deux
 Couronnes que le Roy de Pologne quittast
 toutes ses pretensions sur la Suede, à la reser-
 ue de la Prusse & de la Liuonie, qui luy se-
 roient restituées, & à la charge que l'Edict se-
 roit reuoké; par lequel estoit dit, que le Roy
 de Pologne & ses hoirs seroient exclus à perpe-
 tuité de la succession au Royaume de Suede: à
 quoy les Deputez de Pologne resmoignerent
 quelque inclination, comme les Suedois à tout
 le reste, fors ce qui concernoit la Liuonie, Pro-
 uince de telle valeur, qu'elle n'est moins esti-
 mée que toute la Suede, laquelle s'est grande-
 ment acquise les bonnes volontez de tous les
 Marchands trafiquants par mer de leur pays en
 cestuy-cy, & notamment des Hollandois, par

*Propositions
 de paix entre
 ces deux Cou-
 ronnes.*

F

1635_082.jpg



*Proposition
d'une treue.*

82 M. DC. XXXV.
la diminution qu'elle a fait du peage : comme
d'ailleurs le Roy de Pologne essayoit à se con-
cilier les cœurs des Princes d'Allemagne, mal
contens de la paix de Prague.

Oxenstern grand Chancelier de Suede en-
uoya à cet effect dès le mois de Iuliet prier les
Deputez de la Couronne de Suede de contem-
pler le Roy de Pologne en tout ce qu'ils pour-
roient pour conclure vne bonne paix ; ce qui
ioint aux bons propos que ledit Roy auoit
tenus aux Ambassadeurs de France & des
Estats de Hollande qui l'allerent visiter à Do-
ren, faisoient bien iuger de l'issuë de ce
Traicté.

D'autre part l'Electeur de Brandebourg re-
mit entre les mains des Suedois les places
qu'on luy auoit laissées en depost pendant la
treue de Pologne & de Suede, sçauoir Ma-
riembourg, Pilav, & Heupt, où deuoient
commander le sieur Axel Lilie, & les Colonels
d'Essen & Flidwild Suedois.

Toutefois, au lieu de traicter vne paix per-
petuelle, pour les difficultez qui s'y presente-
rent, on proposa derechef vne treue entre la
Pologne & la Suede, à condition que la Sue-
de retiendrait encores la Liouonie pour quel-
ques années, & que le Roy de Pologne re-
nonceroit à son droit qu'il pretend sur la
Couronne de Suede, pendant que la lignée
du feu Roy Gustaue Adolphe dureroit, en re-
tenant cependant le tiltre. Le Roy de Polo-
gne estant donc allé de Doren à Grandens
pour y conclure ceste treue, essaya à gagner

rellement
la Couro
souissent
ue estoit
ge que le
retiendro
ville d'E
Pologne
deuoient
mettroie
cteur de
ué penda
Ainsi
neuf heu
gne & l
ans au vil
nantes.
I. Que
d'Vladisl
Lithuani
Suedois,
de Finlan
II. Que
Dantfich
reste de c
III. Que
Pologne,
cun pour
IV. Que
mains des
V. Qu'a
les Comm
tification

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan